



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 14 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 0
Nombre de conseillers votants : 29
Date de convocation : 08 octobre 2019
Date de publication : 22 octobre 2019

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-
Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal
FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme
Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-
BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme
Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean BORDAT, M. Jean-
Marie SERMIER, Mohamed MBITEL

Référence

N° 19.14.10.90

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Modification du tableau des
effectifs

Secrétaire de séance

Isabelle DELAINE

Rapporteur

Isabelle MANGIN

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire (jusqu'à DCM 19.14.10.87)
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Marie SERMIER (jusqu'à DCM
19.14.10.87)

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT,
M. Ako HAMDAROU, Mme Sylvie HEDIN, M. Timothée DRUET, M. Philippe
JABOVISTE (DCM 19.14.10.95); M. Alexandre DOUZENEL (DCM
19.14.10.104-105)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade, après avis de la Commission Administrative Paritaire du 27 juin 2019, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes.

Ces créations de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** les postes suivants, à compter du 1^{er} décembre 2019 :

CATÉGORIE A

- 1 Attaché principal à temps complet

CATÉGORIE C

- 3 Auxiliaires de puériculture principales de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet

- 2 Agents de maîtrise principaux à temps complet
 - 1 Agent de maîtrise principal à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires
 - 1 Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 4 Agents de maîtrise à temps complet
 - 3 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires
 - 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 26 heures hebdomadaires
 - 10 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 3 Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 Brigadier-chef principal de police municipale à temps complet.
- **CRÉE** le poste suivant, à compter du 31 décembre 2019 :

CATÉGORIE B

- 1 Technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- **SUPPRIME** en conséquence les postes suivants, à compter du 1^{er} décembre 2019 :
- 1 Attaché à temps complet
 - 3 Auxiliaires de puériculture principales de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 Agent de maîtrise à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires
 - 2 Agents de maîtrise à temps complet
 - 1 Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 Adjoint d'animation à temps complet
 - 2 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 5 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 Adjoint technique à temps non complet 17 heures 30 hebdomadaires
 - 1 Adjoint technique à temps non complet – 26 heures hebdomadaires
 - 10 Adjoints techniques à temps complet
 - 1 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 3 Adjoints administratifs à temps complet
 - 1 Gardien-brigadier à temps complet.
- **SUPPRIME** en conséquence le poste suivant, à compter du 31 décembre 2019 :
- 1 Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget primitif 2020.

Fait à Dole, le 14 octobre 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Municipale du Grand Dole
Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Jean-Baptiste GABNOU

